

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL340

présenté par

M. Le Bouillonec, rapporteur et M. Clément, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

aa) Le deuxième alinéa est complété par les mots : « de représentants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.